

Rapport d'activités 2023

1) Composition de la Commission d'évaluation des fonctions pour l'année 2023

	Représentant·e-s de l'Etat	Représentant·e-s du personnel	
Membre	Ruef Bayiha Christine	Froidevaux Yves (FSF)	
Membre	Wyser Carole	Pedraza Aristides (SUD)	
Membre	Fivat Etienne	Gygax David (SSP)	
Suppléant·e	Ducommun Lucienne	Scioli Andrea (SUD)	
Suppléant·e	vacant	vacant	
Suppléant·e	vacant	vacant	
Président	Fivat Etienne		
Vice-président		Pedraza Aristides	
Secrétaire			Joëlle Bettex (DGRH) ¹ Aline Capdeville (DGRH) ²
Greffière-juriste			Leger Laetitia ³ Sophie Goetz ⁴

¹ jusqu'au 31 mars 2023

² dès le 1^{er} avril 2023

³ jusqu'au 30 novembre 2023

⁴ dès le 1^{er} novembre 2023

2) Rôle de la CEF

La CEF examine les demandes d'évaluation et de réévaluation d'une fonction répertoriée dans la grille des fonctions ou dans le catalogue des fonctions spécifiques, puis transmet ses propositions au Conseil d'Etat. La CEF peut être saisie par le Conseil d'Etat ou par les faïtières reconnues au sens de la LPers. Pour le traitement de chaque dossier, la CEF dispose d'une analyse de la *Direction générale des ressources humaines* et s'appuie, si nécessaire, sur d'autres mesures d'instruction (notamment des auditions).

Les prérogatives de la CEF sont issues du *Règlement sur la Commission d'évaluation des fonctions (RCEv.Fonc.)* adopté par le Conseil d'Etat le 4 décembre 2013 et modifié le 3 mars 2021. Le règlement interne de la CEF, validé le 6 juin 2014, amendé le 11 décembre 2020 et le 18 mars 2022, précise notamment la procédure à suivre pour le dépôt d'une demande d'examen.

3) Organisation

En 2023, la CEF s'est réunie à onze reprises. La présidence a été assumée par M. Etienne Fivat, représentant de l'Etat, la vice-présidence par M. Aristides Pedraza, représentant du personnel.

Le greffe de la CEF a été assuré par Mme Laetitia Léger jusqu'au 30 novembre 2023. Nous la remercions très cordialement pour son précieux soutien aux activités et travaux de la CEF. Depuis le mois de novembre, Mme Sophie Goetz a repris cette activité.

Le secrétariat de la CEF a été assuré par Mme Joëlle Bettex jusqu'au 31 mars 2023. Nous la remercions très cordialement pour son précieux soutien aux activités et au fonctionnement de la CEF. Depuis le mois d'avril, Mme Aline Capdeville a repris cette activité.

4) Activités

En 2023, la CEF a transmis ses conclusions et propositions, à l'intention du Conseil d'Etat, pour quatre dossiers en cours. Dans le cadre de ses examens, la CEF a auditionné neuf personnes. La CEF est, en outre, entrée en matière sur un nouveau dossier soumis par le Conseil d'Etat. Plus précisément :

- Dossier « Préparateur-trice en pharmacie »
La CEF a auditionné, en complément des auditions menées en 2022, une conseillère RH du *Département des centres interdisciplinaires* du CHUV, ainsi que le Chef du *Service de la pharmacie* du CHUV.
Le rapport de la CEF a été transmis au Conseil d'Etat le 5 septembre 2023.
- Dossier « Directeur-trice d'une haute école »
La CEF a auditionné le Directeur opérationnel en charge des hautes écoles de la *Direction générale de l'enseignement supérieur*.
Le rapport de la CEF a été transmis au Conseil d'Etat le 5 septembre 2023.
- Dossier « Artisan-e et employé-e d'entretien »
La CEF a auditionné un voyer/chef du *Centre d'entretien des routes cantonales* et le Chef de la *Division Entretien des routes cantonales*.
Le rapport de la CEF a été transmis au Conseil d'Etat le 7 novembre 2023.
- Dossier « Les métiers de l'inspection »
La CEF n'a pas réalisé d'auditions complémentaires à celles menées par la DGRH pour ses examens.
Le rapport de la CEF a été transmis au Conseil d'Etat le 10 novembre 2023.
- Dossier « Sage-femme »
La CEF a auditionné, en 2023, une sage-femme du CHUV, la Directrice des soins du CHUV, ainsi que le Directeur des ressources humaines du CHUV. Le rapport de la CEF sera transmis au Conseil d'Etat début 2024.
- Dossier « Régulateur-trice sanitaire »
Le mandat d'analyse technique a été transmis, par la CEF, à la DGRH. La CEF a effectué une visite de la *Centrale d'appels CTMG/144, l'ARC (Alarm Receiving Center)*, au cours de laquelle s'est tenue une audition d'un cadre de proximité CASU 144, le 8 décembre 2023.

L'état des dossiers déposés auprès de la CEF figure en annexe du présent rapport.

Adopté le 8 décembre 2023 par la CEF

Annexe : État des dossiers déposés

Titre	Origine de la demande	Réception	Lettre entrée en matière	Lettre mandat DGRH	Réception rapport DGRH	Envoi rapport CEF au CE	Décision du CE
Infirmier-ère	CE	28.04.14	06.06.14	26.09.14	13.07.15	07.12.15	21.12.16
Maître-esse d'enseignement professionnel II	SUD	24.10.14	13.02.15	23.03.15	31.07.18	24.09.19	08.04.20
Agent-e de détention	FSF (AVAP)	19.08.15	20.08.15	24.03.16	15.07.17	09.02.18	13.06.18
Logopédiste en milieu scolaire	SUD	17.09.15	19.09.15	24.03.16	13.12.16	10.10.17	10.10.18
Conservateur-restaurateur	CE	17.05.17	02.06.17	01.09.17	27.11.18	20.05.19	20.11.19
Formateur-trice coach	CE	11.07.17	08.12.17	08.12.17	suspendu		
Officier-ère de l'état civil	SUD	31.01.18	19.12.18	19.12.18	31.10.19	12.03.21	15.09.21
Sage-femme	SUD	05.18/12.11.	26.11.20	26.11.20	24.07.22		
Assistant-e à l'intégration	CE	18.07.18	N.A.	N.A.	N.A.	05.10.18	N.A.
Educateur-trice et ASE	CE	05.12.18	03.05.19	03.05.19	06.03.20	23.11.21	15.06.22
Assistant-e de sécurité	FSF	24.09.19	28.10.19	28.10.19	29.04.21	10.12.21	22.06.22
Artisan-e et Employé-e d'entretien	CE	05.02.20	23.10.20	23.10.20	28.03.23	07.11.23	
Préparateur-trice en pharmacie	SUD	12.10.20	26.11.20	26.11.20	24.07.22	05.09.23	
Assistant-e ressources humaines	SUD	30.11.20	01.02.21	01.02.21	16.02.22	24.06.22	02.11.22
Directeur-trice d'une Haute école	CE	17.03.21	28.05.21	28.05.21	24.01.23	05.09.23	
Métiers de l'inspection	CE	07.07.21	10.12.21	10.12.21	30.08.23	10.11.23	
Surveillant-e de la faune et garde-pêche	FSF	13.12.21	21.02.22	21.02.22			
Fonctions enseignantes de l'école obligatoire	SPV/FSF	28.11.22	19.12.22	19.12.22			
Régulateur-trice sanitaire	CE	13.09.23	03.10.23	25.10.23			